

Rwanda : L'ex-capitaine Kabuye acquitté des faits d'incitation au soulèvement

@rib News, 16/12/2015 - Source AFP La justice rwandaise a acquitté le capitaine en retraite David Kabuye (photo), contre lequel le Parquet avait requis 15 ans d'emprisonnement pour "incitation à l'insurrection", tout en le condamnant à cinq mois de prison dans un dossier annexe, a annoncé son avocat. Mon client a été condamné à cinq mois de prison pour injures publiques, mais la Cour n'a pas retenu l'accusation d'incitation à l'insurrection", a déclaré Me Gilbert Ndayambaje, à l'issue de l'audience à Kigali.

Le Parquet avait requis 15 ans de prison contre le capitaine Kabuye, pour avoir tenu des propos "incitant à l'insurrection" entre août 2014 et février 2015, alors qu'il purgeait une peine de six mois de prison pour détention illégale d'arme à feu. David Kabuye était notamment accusé d'avoir déclaré que les mystérieux cadavres retrouvés en août 2014 au Burundi dans le lac Rweru "étaient des personnes enlevées au Rwanda et en Ouganda", d'avoir dit que le président rwandais Paul Kagame "se débarrassait" des personnalités l'ayant aidé à prendre le pouvoir en 1994 et qu'il allait "perdre sa Nation". Pour les juges, l'accusation n'a pas prouvé que M. Kabuye avait tenu les propos incriminés "en public" et dès lors, il ne pouvait être reconnu coupable d'"incitation à l'insurrection". Le capitaine Kabuye, qui était aussi poursuivi pour avoir injurié un gardien de la prison, a simplement été condamné pour "injures publiques" pour ces propos. M. Kabuye, incarcéré depuis mars pour ces deux chefs, a été immédiatement libéré, la peine de cinq mois couvrant la durée de sa détention préventive. M. Kabuye est le mari de Rose Kabuye, ancien chef du protocole de la présidence rwandaise, elle aussi apparemment tombée en disgrâce. Il avait été arrêté en août 2014, en même temps que deux autres personnalités proches du premier cercle du pouvoir rwandais. Ces deux personnalités, le colonel Tom Byabagamba, ex-chef de la garde présidentielle, et le général en retraite Frank Rusagara, ancien secrétaire général du ministère de la Défense, sont actuellement jugés par un tribunal militaire pour "incitation au soulèvement". Ces trois arrestations simultanées avaient soulevé de nombreuses questions. Les observateurs avaient évoqué diverses hypothèses : ébranlement du régime, complot déjoué ou mise au pas de fortes têtes.